



# REGLEMENTS DES ACCESSIONS & DESCENTES

## DES CHAMPIONNATS « LIBRES SENIORS »

### SAISON 2022/2023

#### **NOTAS**

Dans toutes les divisions, si des vacances éventuelles apparaissent pour différents motifs (pas ou moins de descente(s) de Ligue, non engagement, etc.), les places devenues vacantes seront attribuées, dans l'ordre à :

1 - la ou les équipes les mieux classées de celles qui devaient initialement descendre, à l'exception de l'équipe classée à la dernière place, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :

1.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

2 - la ou les équipes les mieux classées de la division inférieure suivant celle(s) accédant normalement, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :

2.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

2.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Il en sera de même si une équipe :

- Renonce à l'accession,
- Retire son engagement avant le début de la compétition,
- Ou ne peut accéder à la division ou série supérieure par suite de l'application d'une disposition réglementaire,

Étant entendu que chaque groupe devra délivrer au moins une équipe accédante, classée dans la première moitié de son championnat.

En ce qui concerne les championnats de dernière division, il est précisé que dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées, seule l'équipe identifiée en premier par son club en début de saison, telle que figurant sur les calendriers, peut accéder à la division supérieure.

*Exemple pour les équipes 1 - 2 - 3 et 4 d'un même club : seule l'équipe numéro 1 peut prétendre à l'accession*

Il est rappelé que, les équipes constituées en entente (si elle est renouvelée chaque saison) peuvent accéder jusqu'à la division supérieure du DFSM.

Enfin, il est rappelé que les équipes devront être en règle avec les dispositions des articles 4 & 11 des Règlements des compétitions du D.F.S.M.



Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors.

Ainsi, par exemple, dans le cas d'une constitution de championnat, en application du présent règlement, dont le nombre de participants se révèle trop faible pour en conserver tout l'intérêt sur la durée de la saison, la Commission se réserve le droit, sous le contrôle du Bureau et du Comité de Direction du D.F.S.M., de modifier le nombre d'équipes accédant, voire la structure des niveaux de championnats de la catégorie concernée.

## **SENIORS APRES-MIDI**

Suite à la réforme des championnats Nationaux et Régionaux, le nombre de descentes de R3 en D1, sur l'ensemble des cinq Districts, sera de 47 descentes de R3 en D1.

Pour le DFSM, le nombre de descentes de R3 en D1 variera de 17 à 20 équipes.

### **SENIORS APRES-MIDI D1**

#### **Accessions en R3.**

Les deux premiers de chaque groupe plus le meilleur troisième, au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre, soit 7 équipes.

#### **Descentes en D2.**

##### **Cas de 17 descentes de Régional 3**

Descendent en D2 les équipes classées de la 12<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place dans chaque groupe plus le plus mauvais 7<sup>ème</sup> au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 16 équipes.

##### **Cas de 18 descentes de Régional 3**

Descendent en D2 les équipes classées de la 12<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place dans chaque groupe plus les 2 plus mauvais 7<sup>ème</sup> au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 17 équipes.

##### **Cas de 19 descentes de Régional 3**

Descendent en D2 les équipes classées de la 12<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place dans chaque groupe, soit 18 équipes.

##### **Cas de 20 descentes de Régional 3**

Descendent en D2 les équipes classées de la 12<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place dans chaque groupe plus le plus mauvais 6<sup>ème</sup> au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 19 équipes.

### **SENIORS APRES MIDI D2**

#### **Accessions en D1.**



Le premier de chaque groupe, soit 6 équipes.

### **Descentes en D3.**

#### **Cas de 16 descentes de seniors après-midi D1**

Descendent en D3 les équipes classées de la 12ème place à la 10ème dans les groupes de 12 et de la 11ème place à la 10ème place dans les groupes de 11 plus les 2 plus mauvais 9ème au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 17 équipes.

#### **Cas de 17 descentes de seniors après-midi D1**

Descendent en D3 les équipes classées de la 12ème place à la 10ème dans les groupes de 12 et de la 11ème place à la 10ème place dans les groupes de 11 plus les 3 plus mauvais 9ème au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 18 équipes.

#### **Cas de 18 descentes de seniors après-midi D1**

Descendent en D3 les équipes classées de la 12ème place à la 10ème dans les groupes de 12 et de la 11ème place à la 10ème place dans les groupes de 11 plus les 4 plus mauvais 9ème au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 19 équipes.

#### **Cas de 19 descentes de seniors après-midi D1**

Descendent en D3 les équipes classées de la 12ème place à la 10ème dans les groupes de 12 et de la 11ème place à la 10ème place dans les groupes de 11 plus les 5 plus mauvais 9ème au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 20 équipes

\*\*\*\*\*

### **SENIORS APRES MIDI D3**

#### **Accessions en D2.**

Les deux premiers de chaque groupe, soit 10 équipes.

### **Descentes en D4.**

#### **Cas de 17 descentes de seniors après-midi D2**

Descendent en D4 les équipes classées à la dernière place de chaque groupe plus le plus mauvais 9ème au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 6 équipes.



### **Cas de 18 descentes de seniors après-midi D2**

Descendent en D4 les équipes classées à la dernière place de chaque groupe plus les 2 plus mauvais 9ème

au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 7 équipes.

### **Cas de 19 descentes de seniors après-midi D2**

Descendent en D4 les équipes classées à la dernière place de chaque groupe plus les 3 plus mauvais 9ème

au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 8 équipes.

### **Cas de 20 descentes de seniors après-midi D2**

Descendent en D4 les équipes classées à la dernière place de chaque groupe plus les 4 plus mauvais 9ème

au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés, en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 9 équipes.

\*\*\*\*\*

### **SENIORS APRES MIDI D4**

#### **Accessions en D3.**

Les trois premiers de chaque groupe, soit 9 équipes.

Pas de descente.

**SENIORS MATIN**

### **SENIORS MATIN D1**

Pas d'accession.

### **Descentes en D2.**

Descendent en D2, l'équipe classée à la dernière place dans chaque groupe, soit 3 équipes.

\*\*\*\*\*

### **SENIORS MATIN D2**

#### **Accessions en D1.**

Le premier de chaque groupe plus les 2 meilleurs deuxièmes, au meilleur quotient (division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés), en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.  
Soit 7 équipes.

### **Descentes en D3.**



Descendent en D3 le dernier de chaque groupe, soit 5 équipes.

\*\*\*\*\*

### **SENIORS MATIN D3**

#### **Accessions en D2.**

Les 2 premiers de chaque groupe, plus les troisièmes des groupes B, C, D et E, au meilleur quotient (division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés), en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre, soit 14 équipes

Pas de descente.

#### **VETERANS**

**VETERANS Critérium** : Pas d'Accession/Pas de Descente.